



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **13 janvier 2020**

Décision n° **CP-2020-3636**

commune (s) : Jonage

objet : Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle située rue du Galibier et du bassin de rétention situé chemin du Vivier et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) SOFIREL

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 2 janvier 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 14 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : Mme Picot (pouvoir à Mme Peillon), M. Philip (pouvoir à M. Longueval), Mmes Geoffroy, Laurent (pouvoir à Mme Rabatel), Frih, M. Bernard.

Absents non excusés : MM. Crimier, Barral, Vesco.

Commission permanente du 13 janvier 2020**Décision n° CP-2020-3636**

commune (s) : Jonage

objet : **Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle située rue du Galibier et du bassin de rétention situé chemin du Vivier et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) SOFIREL**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 27 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.11.

La SAS SOFIREL aménageur du lotissement Sous Vivier situé rue du Galibier à Jonage a sollicité la Métropole de Lyon pour l'acquisition et le classement dans le domaine public de voirie métropolitain d'une partie de la rue du Galibier à Jonage constituée par la parcelle cadastrée AP 137 d'une superficie de 2 454 m². Ce classement de la voie susmentionné est justifié par le fait que celle-ci constitue une voie principale est/ouest qui relie 2 voies métropolitaines (l'avenue des Alpes et la rue Nationale).

Par ailleurs, il est aussi prévu l'acquisition et le classement dans le domaine public de voirie métropolitain, du bassin de rétention situé sur la parcelle cadastrée AP 127 d'une superficie de 854 m² située chemin du Vivier à Jonage. En effet, le site présente une pente descendante du nord-ouest vers le sud-est. Cette configuration topographique induit une collecte des eaux usées et pluviales, provenant des lots et de la voirie principale, par les réseaux de canalisation passant sous la voie privée du lotissement jusqu'au bassin de rétention créé dans le cadre du permis d'aménager.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ces classements.

Ces classements ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, ces procédures seront dispensées d'enquête publique en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Le vendeur ayant accepté les conditions d'acquisition qui lui ont été proposées, un compromis a, d'ores et déjà, été établi.

Aux termes du compromis, la parcelle cadastrée AP 137 et le bassin de rétention situé sur la parcelle cadastrée AP 127 seraient acquis par la Métropole à titre gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, à titre gratuit, par la Métropole, à la SAS SOFIREL de la parcelle cadastrée AP 137 d'une superficie de 2 454 m² située rue du Galibier et du bassin de rétention situé sur la parcelle cadastrée AP 127 d'une superficie de 854 m² située chemin du Vivier à Jonage.

2° - Prononce les classements dans domaine public de voirie métropolitain de la parcelle cadastrée AP 137 d'une superficie de 2 454 m² située rue du Galibier et du bassin de rétention situé sur la parcelle cadastrée AP 127 d'une superficie de 854 m² située chemin du Vivier à Jonage.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 28 janvier 2019, pour un montant de 535 000 € en dépenses, sur l'opération n° 0P09O4368.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2020 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844 , pour un montant de 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

6° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses - compte 2112 - fonction 01 et en recettes - compte 1328 - fonction 01 - opération n° 0P09O2754.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 janvier 2020.

.